

MAIRIE DE ROSCOFF

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2016**

L'an Deux Mil Seize, le vingt-six février à DIX-HUIT heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 21-21-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Viviane LE JANNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Gildas LE BOT, Monsieur Maël DE CALAN, Madame Valérie JACOB, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Madame Elisabeth COUCHOURON, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Isabelle KERVELLEC à Monsieur Alain CREIGNOU
Monsieur Jean-Claude DIROU à Monsieur Patrick RENAULT
Madame Pascale BOU LAHDOU à Monsieur Daniel HYRIEN

En exercice : 27

- Présents : 24
- Votants : 27

Date de la convocation : 18 février 2016

Monsieur Gildas LE BOT a été élu secrétaire.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2016

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Gildas LE BOT, Madame Valérie JACOB, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 20 janvier 2016.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 9 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il a signé 2 décisions :

- DECISION n°2016-01 – Demande de subvention d'un montant de 33 790,00 € auprès du Conseil Départemental du Finistère pour la réalisation de travaux de gros entretien des quais pour un montant total des travaux estimé à 168 950 €.
- DECISION n°2016-02 – Renouvellement de l'acquisition d'une solution automatisée de vente aux enchères sur Internet avec « webenchères » commercialisée par la société Bewide de BREST (29) pour une durée de trois ans, sans droit d'entrée et avec une commission fixée à 10% des ventes réalisées.

2 - COMPTE DE GESTION 2015 – VILLE

Madame GUENNEC Maryse, comptable du trésor de Saint Pol de Léon présente les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 pour le budget Ville, de la collectivité :

- **Ville** (P.J. n° 1)

Section de fonctionnement : 1 116 401,24 €

Section d'investissement : - 1 736 671,15 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion de la Ville pour l'année 2015.

3 - COMPTE DE GESTION 2015 – PORT

Madame GUENNEC Maryse, comptable du trésor de Saint Pol de Léon présente les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 pour le budget Port, de la collectivité :

- **Port** (P.J. n° 2)

Section de fonctionnement : 416 792,23 €

Section d'investissement : 190 545,83 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Port pour l'année 2015.

4 - COMPTE DE GESTION 2015 – EAU

Madame GUENNEC Maryse, comptable du trésor de Saint Pol de Léon présente les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 pour le budget Eau, de la collectivité :

- **Eau** (P.J. n° 3)

Section de fonctionnement : 122 988,02 €

Section d'investissement : 41 465,69 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion Eau pour l'année 2015.

5 - COMPTE DE GESTION 2015 – ASSAINISSEMENT

Madame GUENNEC Maryse, comptable du trésor de Saint Pol de Léon présente les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 pour le budget Assainissement, de la collectivité :

- **Assainissement** (P.J. n° 4)

Section de fonctionnement : 335 035,95 €

Section d'investissement : -36 569,54 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion Assainissement pour l'année 2015.

6 - COMPTE DE GESTION 2015 – CAMPING

Madame GUENNEC Maryse, comptable du trésor de Saint Pol de Léon présente les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 pour le budget Camping, de la collectivité :

- **Camping** (P.J. n° 5)

Section de fonctionnement : 99,14 €

Section d'investissement : - 6 501,55 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Camping pour l'année 2015.

7 - COMPTE DE GESTION 2015 – LOTISSEMENT

Madame GUENNEC Maryse, comptable du trésor de Saint Pol de Léon présente les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2015 pour le budget Lotissement, de la collectivité :

- Lotissement (P.J. n° 6)

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : - 28 200,35 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Lotissement pour l'année 2015.

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

(1^{ère} partie)

BUDGET PRINCIPAL

Le 20 janvier dernier, lors de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2016, après avoir rappelé la situation économique générale qui semble repartir, ont été évoquées les principales tendances et orientations pour la collectivité.

L'Etat a confirmé sa décision de poursuivre la diminution des dotations aux collectivités locales dans le cadre de la réduction des déficits publics. L'année 2016 sera donc la troisième avec une nouvelle baisse de 3,5 milliards d'euros.

L'annonce de la reconduction des taux d'impositions appliqués depuis de nombreuses années, confirmait, à cette occasion, pour la ville de Roscoff l'engagement pris de ne pas augmenter la fiscalité directe locale.

Les hausses de recettes sont nombreuses sur les chapitres de recettes, et les dépenses de gestion, y compris celles de personnel, sont en baisse par rapport aux exercices précédents comme le retrace le compte administratif de l'année 2015.

CA 2015 par rapport au CA 2014

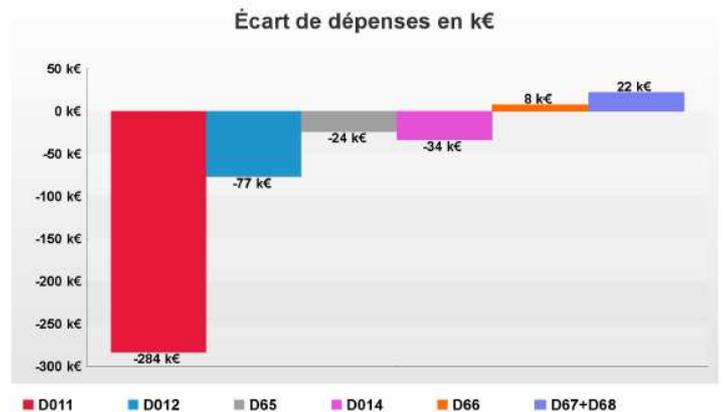
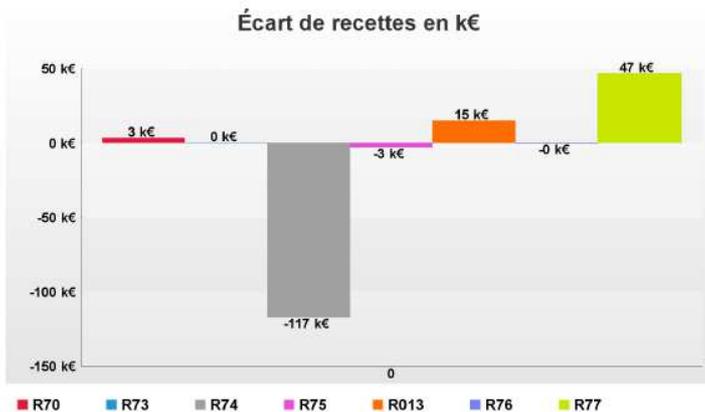
En effet, sans surprise, les recettes de gestion évoluent de - 2,1 % par rapport à l'année 2014 en raison de la perte de dotation globale de fonctionnement (- 13,2 %). Grâce aux décisions prises par la municipalité en matière de gestion de différents postes et l'implication des services municipaux, on peut se féliciter d'une économie de plus de 10 % sur les dépenses de gestion avec :

- - 3,3 % sur les dépenses de personnel,
- - 23,2 % sur les charges à caractère général

- - 6,1 % sur les dépenses de gestion courante.

RECETTES			
	CA 2014	CA 2015	Ecart n/n-1
Produits de services (R70)	187 k€	190 k€	1,8 %
Impôts & taxes (R73)	3 319 k€	3 320 k€	0,01 %
Dotation et Participation (R74)	1 097 k€	980 k€	-10,68 %
Autres produits (R75)	62 k€	59 k€	-4,74 %
Atténuation de charges (R013)	115 k€	130 k€	13,03 %
Produits financiers (R76)	0 k€	0 k€	-14,29 %
Produits exceptionnels (R77)	42 k€	88 k€	112,7 %
Évolution des recettes (n/n-1)			-55 k€
Excédent :			335 k€

DÉPENSES			
	CA 2014	CA 2015	Ecart n/n-1
Charges générales (D011)	1 227 k€	943 k€	-23,15 %
Dépenses de personnel (D012)	2 372 k€	2 294 k€	-3,26 %
Autres charges courantes (D65)	389 k€	365 k€	-6,13 %
Atténuation de produits (D014)	91 k€	57 k€	-37,44 %
Charges financières (D66)	266 k€	273 k€	2,85 %
Charges exceptionnelles (D67+D68)	4 k€	26 k€	491,89 %
Évolution des dépenses (n/n-1)			-390 k€



Compte tenu de ces évolutions en dépenses et recettes de gestion, l'épargne de gestion augmente de 45,3 % et en reprenant en compte les frais financiers, l'épargne brute augmente de 72,9 %.

Enfin l'endettement qui s'établit à près de 8 millions d'euros est en baisse de 2% et la capacité de désendettement est de 10 années.

Ces très bons résultats permettent de bâtir un budget qui maintient le cap annoncé dès la fin 2014, et assure un niveau d'investissement correct, et des perspectives d'évolution encourageants pour la suite.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015- VILLE

Monsieur Daniel HYRIEN a présidé la séance et présenté les résultats apparaissant sur le compte administratif établi par Monsieur le Maire pour le budget Ville de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Monsieur le comptable du trésor :

- Ville (P.J. n° 7)

Section de fonctionnement : 1 106 401,24 €

Section d'investissement : - 1 736 671,15 €

↳ (- 472 276,15 € compte tenu agrégat RAR de 1 263 945 €)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 4 contre et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif de la ville pour l'année 2015.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - PORT

Monsieur Daniel HYRIEN a présidé la séance et présenté les résultats apparaissant sur le compte administratif établi par Monsieur le Maire pour le budget Port de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Monsieur le comptable du trésor :

- Port (P.J. n° 8)

Section de fonctionnement : 416 792,23 €

Section d'investissement : 190 545,83 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif du Port pour l'année 2015.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – EAU

Monsieur Daniel HYRIEN a présidé la séance et présenté les résultats apparaissant sur le compte administratif établi par Monsieur le Maire pour le budget Eau de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Monsieur le comptable du trésor :

- Eau (P.J. n° 9)

Section de fonctionnement : 122 988,02 €

Section d'investissement : 41 465,69 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif Eau pour l'année 2015.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Daniel HYRIEN a présidé la séance et présenté les résultats apparaissant sur le compte administratif établis par Monsieur le Maire pour le budget Assainissement de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Monsieur le comptable du trésor :

- Assainissement (P.J. n° 10)

Section de fonctionnement : 335 035,95 €

Section d'investissement : - 36 569,54 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif Assainissement pour l'année 2015.

12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CAMPING

Monsieur Daniel HYRIEN a présidé la séance et présenté les résultats apparaissant sur le compte administratif établis par Monsieur le Maire pour le budget Camping de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Monsieur le comptable du trésor :

- Camping (P.J. n° 11)

Section de fonctionnement : 99,14 €

Section d'investissement : -6 501,55 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif du Camping pour l'année 2015.

13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT

Monsieur Daniel HYRIEN a présidé la séance et présenté les résultats apparaissant sur le compte administratif établi par Monsieur le Maire pour le budget Lotissement de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur le compte de gestion arrêté par Monsieur le comptable du trésor :

- Lotissement (P.J. n° 12)

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : - 28 200,35 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif du Lotissement pour l'année 2015.

14 - AFFECTATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS BUDGETS (PRINCIPAL ET ANNEXES)

Compte tenu des résultats de fonctionnement et des besoins de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit, pour les différents budgets :

- ville : 472 726 €

- port : /
- eau : /
- assainissement : 36 569 €
- camping : /
- lotissement : /

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2016.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT ACCEPTÉ** les affectations proposées.

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

(2^{ème} partie)

BP 2016 par rapport au BP 2015

Les recettes de gestion évoluent de 0,1 % malgré une nouvelle diminution du chapitre « dotations et participations » de 15,5 % en raison de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 19,3 % et des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil de loisirs, du fait de l'augmentation des recettes fiscales.

Celles-ci subissent l'effet « bases » (+ 1 % décidé par la loi de finances 2016) et de l'augmentation constatée en 2015 sur les bases de taxe d'habitation.

S'y ajoutent la poursuite attendue :

- des recettes dynamiques du prélèvement sur le produit des jeux, et
- de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

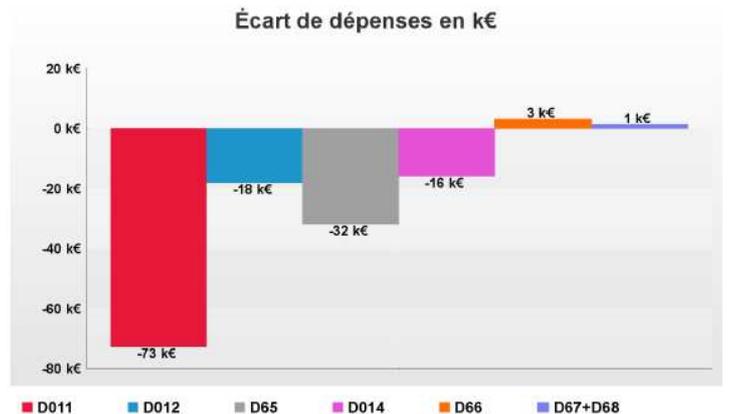
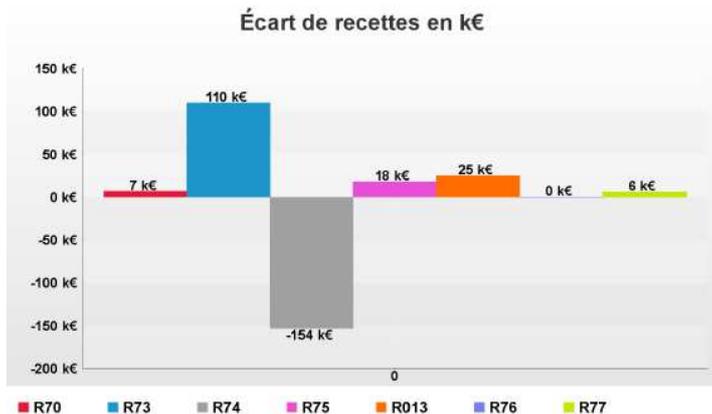
Par contre, la dotation de compensation reçue de la Communauté de Communes du Pays Léonard baisse du fait de la reprise de la compétence « autorisation du droit des sols » par l'intercommunalité.

On constate également des prévisions de dépenses de gestion inférieures de 3,5 % entre les deux exercices.

- Les dépenses de personnel pourraient baisser de 0,8 % malgré le recours à davantage de recrutement saisonniers pour assurer l'accueil et la communication dans les domaines du tourisme et de la communication sur le patrimoine.
- Les charges à caractère général devraient connaître, elles aussi une nouvelle baisse ; les efforts engagés en 2015 se confirmeront. L'accentuation dans des domaines jusqu'alors non mis en concurrence régulière, devraient permettre d'atteindre ces prévisions.
- (sur cette présentation on remarque que seul le chapitre 74 baisse en recette, et que les chapitres 66, 67 et 68 devraient connaître une augmentation limitée à 4 000 euros)
- La réorganisation de certains services et de prestations auront pour effet de diminuer le chapitre de dépenses de gestion courante de 8,3 %.

RECETTES			
	BP 2015	BP 2016	Ecart n/n-1
Produits de services (R70)	178 k€	185 k€	3,83 %
Impôts & taxes (R73)	3 179 k€	3 289 k€	3,46 %
Dotations et Participation (R74)	993 k€	839 k€	-15,47 %
Autres produits (R75)	59 k€	77 k€	30,51 %
Atténuation de charges (R013)	110 k€	135 k€	22,73 %
Produits financiers (R76)	0 k€	0 k€	
Produits exceptionnels (R77)	5 k€	11 k€	120 %
Évolution des recettes (n/n-1)			12 k€
Excédent :			147 k€

DÉPENSES			
	BP 2015	BP 2016	Ecart n/n-1
Charges générales (D011)	1 185 k€	1 112 k€	-6,14 %
Dépenses de personnel (D012)	2 328 k€	2 310 k€	-0,78 %
Autres charges courantes (D65)	386 k€	354 k€	-8,26 %
Atténuation de produits (D014)	28 k€	12 k€	-57,14 %
Charges financières (D66)	268 k€	271 k€	1,19 %
Charges exceptionnelles (D67+D68)	3 k€	4 k€	46,67 %
Évolution des dépenses (n/n-1)			-134 k€



Aussi, l'épargne de gestion augmente de nouveau (+ 24,6 %) et en considérant les frais financiers, l'épargne brute augmente de 45,2 %.

Le virement prévisionnel s'élève à 980 595 € et couvre aisément le remboursement du capital des emprunts de 699 000 €. Sans prendre en compte les 203 000 € d'amortissement qui peuvent être comptabilisés en épargne brute, l'épargne nette est donc de 281 595 €.

Le recours à l'emprunt inscrit pour financer les nouveaux investissements étant de 557 266 euros, on constatera en fin d'exercice, une diminution d'au moins 241 734 euros de l'endettement. Mais comme cette somme ne sera sans doute pas souscrite totalement, la réduction de l'endettement s'accroîtra en 2016.

Une somme de 505 000 € est inscrite tant en dépenses qu'en recettes pour faciliter la négociation de prêts avec le CMB et la CDC, et permettre un remboursement avant le refinancement à des conditions plus favorables.

Le détail des nouvelles dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1 243 860 € figure dans le document récapitulatif joint.

LES BUDGETS ANNEXES

PORT

Le budget annexe du port enregistre des recettes de fonctionnement qui couvrent facilement les dépenses de gestion constituées essentiellement du remboursement des frais du personnel mis à disposition par la commune, au budget principal.

Les excédents de la section de fonctionnement sont prévus être virés en section d'investissement pour réaliser les travaux pour l'exercice 2016 (repris dans la liste jointe) et qui s'élèvent à 252 000 €.

Le solde est provisionné pour les travaux qui seront à réaliser ultérieurement sur l'estacade, les quais, les aménagements aux abords du centre nautique...ou autres acquisitions de matériel.

EAU

On constate sur le budget de l'eau potable, un report à nouveau relativement important, résultat d'une gestion rigoureuse qui permet de financer des travaux après avoir versé au Syndicat de l'Horn, la part représentant l'achat de l'eau distribuée ensuite par la SAUR. Le gestionnaire du réseau restitue ensuite à la commune la surtaxe prélevée auprès des usagers. Cette recette augmente d'année en année surtout par la consommation des industriels ou établissements de santé.

L'excédent de fonctionnement, viré en section d'investissement, financera des travaux de renforcement à Pemprat, l'étude patrimoniale (voie liste jointe) et, éventuellement, la participation aux travaux de viabilisation de l'éco quartier.

ASSAINISSEMENT

Tout comme pour le budget précédent, les recettes de fonctionnement, dynamiques, couvrent aisément les dépenses de fonctionnement représentées par la participation au Syndicat de l'Horn pour le traitement des boues de la station d'épuration. Le solde de fonctionnement est aussi viré en section d'investissement pour financer, en 2016 (suivant liste jointe) :

- L'extension de réseau à Pemprat,
- Des travaux de chemisage rue Victor Hugo
- L'étude patrimoniale
- L'extension de réseau à Keradenec

Et, éventuellement, une participation aux travaux de réseaux sur l'éco quartier de la gare.

CAMPING

Après une saison relativement bonne, les recettes du camping ont permis de couvrir les dépenses de fonctionnement. Pour 2016, le projet de budget repose sur des prévisions proches de celles de 2015. Toutefois, l'excédent ne permettra pas de financer des travaux d'amélioration des installations indispensables à la sécurité, et/ou au renforcement de l'attractivité de l'équipement (liste jointe). Aussi, est-il proposé d'inscrire un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

LOTISSEMENT

L'exercice 2016 sera le dernier pour ce budget annexe puisqu'au cours des précédentes années, les sommes inscrites au budget principal ont remboursé progressivement le déficit constaté au terme de l'opération d'aménagement du lotissement de Kerhoret. Les écritures prévues permettront de solder les comptes.

Monsieur Jean-Claude DIROU rejoint l'assemblée. Le nombre de présents est alors de 25 et le nombre de votants reste de 27.

15 - BUDGET PRIMITIF 2016 – VILLE

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Ville, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Ville (P.J. n° 14)

Section de fonctionnement : 5 248 175 €

Section d'investissement : 5 150 729 €

Intervention de Monsieur Michel AUTRET

« Monsieur le Maire,

Vous venez de nous présenter le projet de budget.

La baisse des dotations se poursuit conformément au programme annoncé par le gouvernement. Néanmoins les effets sur le budget ville en sont largement atténués du fait notamment de l'augmentation des produits des taxes locales : augmentation des bases fiscales de 1 % pour 2016, mais aussi du fait du programme de remise à jour des bases de certaines habitations réalisé au cours des mois précédents.

Concernant les charges de fonctionnement, vous annoncez des prévisions de dépenses de gestion inférieures de 3,5% pour 2016.

Je constate cependant que vous prévoyez pour 2016 des charges réelles de gestion à hauteur de 4 064 58 euros, alors qu'en 2015 celles-ci étaient de 3 958 730 euros, soient en augmentation de 2,67 %.

Vous nous dites que les dépenses de personnel pourraient baisser de 0,8 % alors que vous budgétisez un montant supérieur à celui réalisé sur l'exercice 2015 (+ 0,69 %).

Je suis d'autant plus surpris

- que vous allez avoir en 2016 l'incidence en année pleine des suppressions d'emplois réalisées en 2015,
- que vous avez annoncé lors du débat d'orientation budgétaire du 20 janvier dernier, la poursuite en 2016 de la politique de non remplacement des départs même si celle-ci, comme nous vous l'avons fait remarquer au cours de ce débat, avait ses limites,
- que le recours au vacataire serait réduit, ce sur quoi vous revenez également dans ce budget primitif.

Concernant les charges à caractère général, vous prévoyez en 2016 un montant de 1 112 470 euros alors qu'en 2015 celles-ci s'élevaient à 942 800 euros, soit une augmentation de 170 000 euros (+ 18 %). Je ne vois pas là non plus la baisse que vous annoncez.

La dette a en effet baissé au 31 décembre 2015 de 142 000 euros mais le niveau atteint, 7 950 000 euros, reste toujours bien trop élevé pour une commune de notre taille.

Concernant les dépenses d'investissement je pense que les opérations commencées doivent, être terminées. Le financement des opérations importantes peut s'inscrire sur plusieurs exercices, mais il doit y avoir une continuité dans la réalisation. Ainsi pour la rénovation de la place de l'église, vous avez réalisé des travaux pour 824 567 euros. Ces sommes ont été budgétées sur le budget 2015 (661 567 euros) et 2016 pour 163 000 euros. Les travaux qui restent à réaliser pour terminer l'ensemble ne représentent que 125 000 euros soit 13 % du coût global de l'opération. La population aurait ainsi pu bénéficier d'un ensemble de qualité ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec la bande de bitume qui entoure la place. Le financement pouvait être trouvé en revoyant la hiérarchisation des opérations à réaliser. La mise en place de la statue par exemple, n'est pas indispensable tant que les travaux de voiries ne sont pas terminés.

Vous prévoyez également la mise en place d'un programme d'installation de 13 caméras de surveillance sur le territoire de la commune. Pour nous ce déploiement n'a pas de raison d'être. Le niveau de délinquance à Roscoff ne le justifie pas. L'efficacité du système est contestée : rapport de la cour des comptes (2011), du sénat (2011). Enfin son coût n'est pas anecdotique : vous avez prévu 50 000 euros mais cela suffira-t-il, et les coûts de maintenance et d'exploitation ne sont pas chiffrés.

Ce budget comporte les premières provisions pour l'écoquartier de la gare. L'abandon du projet de maison médicale nous semble dommageable pour la population.

Enfin, le futur centre nautique aura besoin dès sa mise en service d'une cale et d'une voie d'accès à l'eau pour fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Nous connaissons tous les délais nécessaires pour la réalisation des études préalables. Il nous semble donc opportun que ces études soient programmées et leurs financements inscrites au budget. »

Intervention de Monsieur Stéphane AUDIC

« Monsieur le Maire. Vous nous demandez d'approuver ce budget.

Pour nous, ce n'est pas un budget dans lequel on lit une volonté de tourner la ville vers le futur. Il n'y a rien, ou si peu pour la transition énergétique, alors que le poste de l'énergie est le plus important dans les charges générales, avec 136,000 euros prévus pour l'énergie et l'électricité et 23,400 euros de plus pour les carburants. Si proches de la mer, l'environnement devrait être une préoccupation majeure. Nous serons aux premières loges de la montée des eaux. On pourrait donc attendre un effort de la commune dans ce domaine de la transition énergétique.

Il y a un projet gare qui commence à peine, et très lentement, alors qu'on en parle déjà depuis de nombreuses années. Tout ceci alors qu'on le constate maintenant, la population, très âgée, est en baisse. Sans une action urgente dans ce domaine, facilitant la venue de personnes jeunes venant de l'extérieur et le maintien sur place des jeunes Roscovites, cette situation va continuer. Ça a déjà des effets majeurs sur la fréquentation des écoles et de l'accueil de loisir. Que faisons nous lutter contre cela ?

A coté de cela, on trouve que la communication, le tourisme sont toujours très bien lotis, avec plus de 100,000 euros prévus pour les fêtes et cérémonies, des dépenses dans la rubrique imprimés et catalogues à la hausse cette année. Une somme qui semble très élevée en télécommunications. Alors, que vous faites peu payer les opérateurs pour la mise à disposition de locaux pour leurs matériels actifs. On reviendra également tout à l'heure sur certaines subventions comme celle pour la course de l'EDHEC.

Concernant les investissements, j'ai déjà dit ce que je pensais du projet de tour de l'église, pour lequel 163,000 euros sont encore prévus cette année. Vous n'êtes pas sans savoir que le retrait de places de parking en centre ville provoqué par ce réaménagement pose des problèmes à de nombreux riverains. Le stationnement est un problème très difficile, qui demanderait peut-être une méthode plus participative, méthode censément au coeur de la démarche Agenda 21 ? Cette année, le passage en stationnement payant du parking ou se tient le marché à produit des recettes nouvelles. De nombreuses personnes se posent la question du parking de la place Celestin Seite. Vat'il devenir payant aussi ?

Il y a la vidéo surveillance, 50,000 euros d'investissement prévus, mais des frais de fonctionnement pas évalués, mais je ne vais pas développer maintenant, puisqu'un point spécifique du conseil y est dédié.

Il n'y a pas vraiment d'effort de diminution de la dette alors que celle ci nous coûte chaque année 270,000 euros si on ne compte que le budget ville, 310,000 euros sur l'ensemble des budgets.

Il y a des rendez-vous manqués. Bien sûr on choisit d'installer des conteneurs enterrés pour les déchets des restaurateurs de la place de l'église. Mais finalement, en faisant cela, on ne poursuit qu'un but esthétique. Ça aurait pu être l'occasion, en concertation avec la communauté de commune, de se lancer dans une tarification incitative de la collecte des déchets. Là il y aura ramassage uniquement. Ramassage et pesée permettraient à chacun de payer ses taxes d'enlèvement des ordures ménagères en fonction de ce qu'il produit. Et puis on mélange toujours tous les types d'ordures ménagères. La récolte différenciée des ordures ménagères, c'est quelque chose qui se fait de plus en plus. Les déchets organiques, dont la restauration est forcément grande productrice, sont valorisables, soit par compostage, soit par méthanisation. On manque ici une occasion de progresser.

Vous l'avez compris, je voterai contre l'ensemble des budgets, car vos priorités ne sont pas les nôtres. »

Réponse de Monsieur le Maire

« Vous avez bien constaté la baisse des dépenses, en 2015, mais, bien entendu, même si les efforts seront poursuivis, les effets seront limités dans le temps, en tout cas moins importants.

D'autre part, en effet, l'endettement diminue, et il sera difficile de concilier le souhait de réaliser plus de travaux et de réduire fortement l'endettement. Les travaux entrepris depuis quelques années dans le centre-ville, font l'objet, préalablement, de réunions de concertations avec les riverains, les commerçants notamment, et les résultats attestent de la pertinence des investissements retenus (aménagement urbain, parking Célestin Seïté, charte d'enseigne, nuancier...). Ils sont nombreux à nous féliciter, et nous engagerons la suite des travaux, place de l'Eglise, dès que possible. Je souligne que l'occasion a été saisie de rendre accessibles la plupart des commerces (lorsque c'était techniquement possible)

En ce qui concerne la vidéo protection, je tiens à indiquer qu'elle répond à une réelle attente des habitants des secteurs qui seront couverts, et à une demande formulée par les usagers du port, en particulier, les pêcheurs, au cours du conseil portuaire.

Le projet d'aménagement de la maison médicale n'aboutit pas sur le site de l'éco quartier de la gare en raison du budget disponible pour les professionnels de santé insuffisant pour financer l'opération. Il n'est pas abandonné pour autant puisque les médecins, infirmiers, et pharmaciens recherchent un terrain susceptible d'accueillir le bâtiment qui devra être facilement localisable et visible des patients. »

Intervention de Monsieur Daniel HYRIEN

« Concernant la transition énergétique et les efforts effectués par la ville pour réduire les diverses consommations d'énergie et appliquer l'Agenda 21 dans ses différents domaines, nous enregistrons une économie annuelle, depuis plusieurs années, de 50 000 euros sur divers postes : électricité, gaz, eau potable et l'éclairage public. »

Suite de la Réponse de Monsieur le Maire

« Il n'est pas inutile de revenir sur la large concertation menée par Monsieur Yves THOMAS, alors adjoint chargé de la sécurité, en vue de déterminer la réglementation en matière de stationnement et de circulation, qui a abouti à la mise en place de la zone bleue, très appréciée du plus grand nombre, et malheureusement, non respectée par quelques-uns, qui pourraient trouver à stationner aisément, sur ce parking aménagé près de la bibliothèque.

Enfin, la réalisation effective du projet d'éco quartier est précédée de procédures obligatoires en vue de s'assurer du respect de différentes réglementations en matière d'environnement, de sécurité, ... et qui se conclura prochainement par une mise à la disposition du public, de l'étude d'impact que prescrira la DREAL de Bretagne. Les travaux de viabilisation devraient débuter en septembre-octobre. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 5 contre :
- **ONT APPROUVÉ** le budget Ville proposé pour 2016.

Monsieur Jean-Pierre ALANORE donne procuration à Monsieur Joseph SEITE et quitte l'assemblée. Le nombre de présents est alors de 24 et le nombre de votants reste de 27.

16 - BUDGET PRIMITIF 2016 – PORT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Port, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Port (P.J. n° 15)

Section de fonctionnement : 679 792 €

Section d'investissement : 865 087 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 contre :

- ONT APPROUVÉ le budget Port proposé pour 2016.

17 - BUDGET PRIMITIF 2016 – EAU

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Eau, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Eau (P.J. n° 16)

Section de fonctionnement : 272 988 €

Section d'investissement : 321 553 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 contre :

- ONT APPROUVÉ le budget Eau proposé pour 2016.

18 - BUDGET PRIMITIF 2016 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Assainissement, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Assainissement (P.J. n° 17)

Section de fonctionnement : 604 466 €

Section d'investissement : 966 535 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 contre :

- ONT APPROUVÉ le budget Assainissement proposé pour 2016.

19 - BUDGET PRIMITIF 2016 – CAMPING

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Camping, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Camping (P.J. n° 18)

Section de fonctionnement : 45 099€

Section d'investissement : 74 022€

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- ONT APPROUVÉ le budget Camping proposé pour 2016.

20 - BUDGET PRIMITIF 2016 – LOTISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Lotissement, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Lotissement (P.J. n° 19)

Section de fonctionnement : 184 200,35 €

Section d'investissement : 184 200,35€

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ONT APPROUVÉ le budget Lotissement proposé pour 2016.

21 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire a proposé de maintenir les taux des contributions directes aux niveaux de ceux adoptés en 2015 pour 2016.

A savoir comme suit :

- taxe d'habitation : 12,07 %
- taxe foncier bâti : 15,94 %
- taxe foncier non bâti : 45,38 %.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 abstention :

- **ONT ACCEPTÉ** le maintien de ces taux pour l'année 2016.

22 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA POSE DE DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Dans le cadre du programme des investissements d'avenir, le gouvernement favorise le développement de la mobilité électrique, incluant dans ses priorités, le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) a présenté un projet en vue d'installer des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et a bénéficié d'une subvention de l'ADEME. Cette opération est également financée par le Département du Finistère et la Région Bretagne ainsi que le SDEF. Le financement pour la ville de Roscoff est ainsi nul. Préalablement à la pose des 2 bornes sur la commune, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public. (P.J. n°20)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

23 - AVENANT N°7 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION MIXTE PECHE-PLAISANCE-COMMERCE AU VIEUX PORT

La commune de Roscoff projette la construction d'un nouveau centre nautique sur le vieux port. Le bâtiment prévu pour remplacer les locaux situé dans l'ancienne criée représentera une superficie de 490 m², et les divers aménagements s'étendront sur une surface de 3 800 m².

L'assiette de la construction se situera en contrebas de la rue Capitaine Coadou, sur le remblai existant le long du quai d'Auxerre, et par conséquent dans les limites du port et de la concession.

Le Conseil départemental du Finistère étant favorable à la modification du cahier des charges pour sortir cet espace de la concession portuaire, Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant n° 7 à intervenir. (P.J. n°21)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

24 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Un Fonds de Soutien à l'Investissement Local a été créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016. Il est doté de 50 M€ pour la Bretagne et destiné à financer des projets d'investissement des communes et EPCI ou à soutenir des projets en faveur de la revitalisation des bourgs centres. Le dépôt des dossiers pour la première phase de programmation du 15 mars 2016 était fixé au 20 février. Monsieur le Maire a donc adressé à Monsieur le sous-préfet de Morlaix, le dossier adopté lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier au titre de la DETR et qui avait pour objet le financement du centre nautique. A la demande des services de l'Etat, le conseil municipal aura à confirmer cette option afin de régulariser le dossier en cours d'instruction.

Le plan le plan de financement de l'opération est modifié comme suit :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – F.S.I.L.	1 498 322,32 €	50,06 %	750 000,00 €
Etat – D.E.T.R.	1 498 322,32 €	13,35 %	200 000,00 €
Département	1 498 322,32 €	10,01 %	150 000,00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)	1 498 322,32 €	73,42 %	1 100 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	1 498 322,32 €	26,58%	398 322,32 €
TOTAL (coût de l'opération)	1 498 322,32 €	100 %	1 498 322,32 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le plan de financement proposé et **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

25 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Des actes d'incivilité sont fréquemment enregistrés dans certains secteurs de la ville, provoquant des dégradations de mobilier urbain dont le coût est élevé, mais aussi des nuisances pour les riverains des voies empruntées par les auteurs de ces troubles. Un état des lieux a été dressé par le référent sûreté de la gendarmerie nationale, et il ressort de ce diagnostic présenté aux membres de la commission « administration générale » que l'installation d'un réseau de vidéo protection des bâtiments et lieux publics permettrait d'endiguer et dissuader la dégradation des bâtiments et lieux publics et privés. Une estimation de l'investissement s'élevant à environ 50 000 euros HT a été réalisée avec l'aide des services municipaux. Monsieur le Maire a demandé l'autorisation de solliciter une subvention au titre du FIPD ; celle-ci pourrait atteindre 40 % de la dépense.

Intervention de Monsieur Stéphane AUDIC

« Monsieur le Maire.

La sécurité des citoyens est bien sûr notre préoccupation à tous. Mais il faut s'entendre sur les solutions.

Le public apprend au conseil municipal de ce soir que vous désirez équiper la ville d'un système de vidéosurveillance sur la voie publique. Seize caméras avaient été évoquées en commission administration générale. Il semble que ce ne soit plus que treize.

Quoi qu'il en soit, je suis contre. Et ce n'est pas forcément pour des motifs de respect de la vie privée, même si ceux-ci sont bien sûr importants. En effet, les images ne seront pas visualisables en temps réel, ni à la demande, mais seulement en cas de requête judiciaire, par des agents assermentés. Les enregistrements seront détruits régulièrement, et il y aura d'autres gardes fous.

Non, je suis contre car je considère que c'est complètement inutile dans une ville comme Roscoff. D'ailleurs, il est difficile de trouver dans les environs d'autres villes équipées (je sais qu'il y a Gouesnou qui vient de le faire). Les raisons invoquées pour une installation à Roscoff sont essentiellement des faits dus à des individus en état d'ébriété, de tapage et de petites dégradations, pour lesquels il est difficile de voir quel pourrait être l'impact de la vidéosurveillance, à part déplacer le problème vers d'autres zones. Le rapport de la gendarmerie lui-même souligne une délinquance toute relative, surtout aux abords du Blosson. L'événement majeur qui semble-t-il a créé la volonté d'installer un système de vidéosurveillance est la perte de contrôle d'un véhicule qui a percuté des compteurs

déclenchant un incendie, et la colère consécutive des riverains. J'ai beau réfléchir, je ne vois pas en quoi les caméras auraient pu changer quoi que ce soit dans ce cas.

De manière générale, tout le monde s'accorde pour dire que l'impact est difficilement mesurable. Un rapport de la cours des comptes de Rhones-Alpes, montre qu'à Lyon, chaque caméra permet une arrestation par année, pour 219 caméras installées, et 20604 actes de délinquance. L'impact est de 1 %. Négligeable. Et sera invisible à l'échelle de Roscoff.

Un rapport de la cours des comptes de 2011 reconnaît un intérêt dans des endroits fermés, mais quasi nul sur la voie publique. Pour moi, l'installation de ces caméras, c'est uniquement de la affichage. A la limite, on peut y substituer une présence plus permanente de la police municipale. Mais il faut avouer que celle-ci serait plus apte à intervenir rapidement si les policiers demeuraient à Roscoff.

Je voterais contre cette demande de subvention, car ça me fait mal de voir ainsi gaspillé l'argent public. »

Réponse de Monsieur le Maire

« La délinquance est peu importante à Roscoff, et nous nous en félicitons.

Par contre, à deux endroits de la ville, des faits délictuels peu importants mais constants et répétitifs exaspèrent les riverains de ces lieux qui attendent que leur élus prennent des mesures afin de limiter ces nuisances. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 1 contre et 4 abstentions :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

26 - SUBVENTION POUR LA COURSE CROISIERE DE L'EDHEC

Du 15 au 23 avril 2016, la ville de Roscoff va accueillir la Course Croisière de l'EDHEC qui va se dérouler en Baie de Morlaix. Notre collectivité va apporter son aide logistique à l'organisation, sous forme d'aide matérielle, soutien à la communication sur l'évènement. Les organisateurs sollicitent également la participation financière de la ville pour une manifestation de voltige aérienne qui se tiendra le 16 avril après-midi. Compte tenu des retombées économiques importantes dont va bénéficier l'économie locale, Monsieur le Maire a proposé d'accepter de participer à hauteur de 4 000 euros au financement de cet évènement et de l'autoriser à signer la convention correspondante. (P.J. n°22)

Intervention de Monsieur Stéphane AUDIC

« En plus de demander une subvention de 4000 euros pour une participation à l'organisation d'une manifestation de voltige aérienne, la mairie s'engage à un certain nombre de choses supplémentaires.

Fournir 120 tables, 600 chaises, mais plus si nécessaire. Les livrer sur site bien sûr.

Un tractopelle avec chauffeur pour au moins 5 jours.

Une scène. 35 modules de scène de 1.2mx1.2m

Cent barrières police

14 plots de béton de 1.2 tonnes.

1 transpalette pour près d'un mois.

Nos amis journalistes apprécieront aussi le fait que la mairie s'engage par contrat à un article de présentation des enjeux sportifs autour de la course croisière de l'EDHEC dans le Telegramme. Ceci donne l'impression que la presse est aux ordres. A moins qu'il s'agisse de publicité, dans ce cas c'est quelque chose qui sera payé par la mairie.

Une autorisation d'ouverture jusqu'à 4h du matin certain jours (pas clair pour quels établissements, la restauration sur site ou l'ensemble de Roscoff). Une demande de sonorisation pour 95db en moyenne, 105 db en crête. On vient de parler de répression de la délinquance et de tapage. C'est assez cocasse de voir les deux délibérations à la suite l'une de l'autre.

De plus, à la façon dont le texte est rédigé, on a l'impression que cette convention peut encore être modifiée. Je trouve que les demandes sont excessives pour un événement qui pratique des tarifs d'inscription assez élevés. Je me prononcerais contre. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 contre et 5 abstentions :

- **ONT ACCEPTÉ** la participation financière proposée et **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

27 - SUBVENTION CINEMA SAINTE BARBE 2015

La demande de subvention de l'association « cinéma Sainte Barbe » est parvenue après le délai d'instruction des dossiers soumis au conseil municipal du 13 mai 2015, et il conviendrait d'allouer la somme attendue l'an dernier dès maintenant afin qu'il n'y ait pas confusion lors de l'attribution des subventions 2016. Monsieur le Maire a proposé, par conséquent, d'accepter le versement de 1 000 euros, principalement en raison de la diffusion de films d'art et essai, de documentaires, films sur le patrimoine, en plus des diffusions grand public et enfants.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention à l'association « cinéma Sainte Barbe » pour l'année 2015.

28 - SUBVENTION A AR REDAEG

La course pour le breton passera dans notre commune le mercredi 4 mai 2016 et devrait se rendre sur l'île de Batz, en Kayak ou à la voile, avant de poursuivre le parcours vers Santec. La ville a la possibilité de participer financièrement à cette épreuve en achetant un kilomètre qui a été réservé sur la commune avant le départ vers l'île, moyennant le versement de 200 euros. Monsieur le Maire a invité les membres du conseil municipal à accepter de verser cette subvention, cette action s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** cette participation financière.

Monsieur Maël DE CALAN quitte l'assemblée. Le nombre de présents est alors de 23 et le nombre de votants de 26.

29 - SUBVENTION SPREV

Depuis de nombreuses années, l'association SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux En Vie) participe à l'accueil des estivants désireux de visiter le patrimoine breton, à la promotion duquel elle participe. Il leur est, ainsi, offert de découvrir gracieusement les richesses de l'Eglise Notre Dame de Croas Batz. Cette prestation est possible avec l'appui financier de la commune. Ces visites sont assurées, très généralement, par des étudiants, cette activité se trouvant en lien direct avec leur domaine d'étude. Ces guides suivent une formation spécifique. Monsieur le Maire a proposé de renouveler la participation de la commune en allouant une subvention de 1 526 euros pour un guide en juillet et un guide en août incluant un forfait publicité et tickets de 126 euros.

Intervention de Monsieur Stéphane AUDIC

« Comme l'an dernier, je dirais que la ville entretient déjà les édifices religieux, de part la loi. Et que sans cela, la SPREV ne pourrait pas mener ses activités.

De plus, sur le site web de l'association, domiciliée à la Maison diocésaine de Quimper, on peut lire : « La SPREV n'a pas seulement le souci de conserver des architectures et des objets mobiliers, d'en faire apprécier la beauté et d'en éclairer l'histoire, comme on le fait dans les musées. Tout en attirant l'attention des visiteurs et des fidèles sur leur aspect culturel, elle veut expliquer leur fonction liturgique et les présenter comme des témoignages personnalisés d'une foi chrétienne appelée à marquer chaque siècle de son empreinte. »

Pour moi on est vraiment là à la limite entre le « cultuel » et le « culturel » et la séparation de l'église et de l'état nous interdit de subventionner un culte. Je voterai donc contre. »

Réponse de Monsieur le Maire

« L'animation proposée par la SPREV est de grande qualité et ne peut pas être taxée d'orientation religieuse car elle a simplement un but culturel et patrimonial. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention à la SPREV pour l'année 2016.

30 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS PAR ARMORIQUE HABITAT

La Société Armorique Habitat a déposé une demande de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la réhabilitation de 4 logements, résidence de Kernaoguer. Pour valider ces contrats, la CDC souhaite que la commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 146 606 euros souscrit par l'emprunteur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 43842 constitué de deux lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges de prêt. Monsieur le Maire a proposé d'accepter ces conditions et d'accorder la garantie du contrat de prêt sollicité. (P.J. n°23)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** d'accorder la garantie d'emprunt du contrat de prêt sollicité.

31 - INDEMNITE DE GESTION ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, par décision de leur assemblée délibérante. Aussi, une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement de comptable du Trésor. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité au taux de 100 % par an,

- décider que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, et sera attribuée à Madame Maryse GUENNEC, receveur municipal,
- lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour la durée du mandat.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 4 abstentions :

- **ONT ACCEPTÉ** de demander le concours du Receveur Municipal suivant les indemnités proposées.

32 - DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE-TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

En effet les besoins du service peuvent amener le Maire à recruter des agents non titulaires **pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :**

- Techniques : assurer entretien des plages et le nettoyage de la voirie (5 agents) – Catégorie C
- Extérieur : assurer l'entretien des bâtiments et les réceptions (2 agents) – Catégorie C
- ALSH : assurer l'animation du centre de loisirs (5 agents) – Catégorie C
- Police municipale : assurer la verbalisation du stationnement sur la voie publique, la sécurité lors des festivités (2 agents) – Catégorie C
- Communication : organiser l'accueil des groupes lors des festivités estivales (1 agent) – catégorie C
- Abri de canot de sauvetage : assurer l'accueil des visiteurs à l'abri du canot de sauvetage dans le cadre de l'exposition des peintres africains en juillet (2 agents) – catégorie C
- Archives : assurer l'archivage des pièces administratives (1 agent) – catégorie A

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence; des crédits étant prévus au budget primitif de l'année. Les heures des dimanches et jours fériés et nuits sont majorées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 4 abstentions :

- **ONT ADOPTÉ** cette proposition.

33 – DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE D'UN REGIME D'ASTREINTES D'INTERVENTIONS

Monsieur le Maire a rappelé que le conseil municipal de la ville de Roscoff a institué le 5 juin 1992 un régime d'indemnisation des astreintes mises en place depuis le 13 mars 1992 pour le personnel assurant un service continu de nuit, des samedis, dimanches et des jours fériés.

De nouveaux textes (décrets, arrêtés et circulaires) ont été publiés depuis, et notamment le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 qui fixe les astreintes et permanences accomplies par les agents de la fonction publique territoriale et plus récemment des arrêtés du 14 avril 2015 et 3 novembre 2015 fixant les taux, montants et conditions de compensation horaires des indemnités de permanence, d'interventions, et indemnisations d'astreintes applicables aux agents territoriaux par référence aux textes en vigueur dans la Fonction Publique d'Etat.

L'évolution de l'organisation des services nécessite de fixer les emplois concernés par ces astreintes et conduit à revoir le règlement et à proposer une nouvelle délibération, en parfaite conformité avec la réglementation en vue d'apporter une équité dans la mobilisation des agents concernés.

Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 08 décembre 2015,

LE MAIRE A PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

– de fixer comme suit les modalités d'application du régime d'astreintes, d'interventions prévues au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1^{er} avril 2016.

Les indemnités d'astreinte versées aux agents sont majorées de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période. Cette majoration n'est pas applicable lorsque la modification résulte d'un arrangement pour convenance personnelle.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** les modalités d'application du régime d'astreintes, d'interventions proposé à compter du 1^{er} avril 2016.

Situations donnant lieu à astreintes, interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings...)	Modalités d'indemnisation (selon les textes en vigueur)
ASTREINTES			
<i>Autres filières que la filière technique</i>			
Astreinte de police en lien avec leurs missions de policiers municipaux	Agents de la police municipale	Roulement entre les agents titulaires du service. - Astreinte du vendredi 17 H 30 au lundi 8 H 00 - un jour ou une nuit de week-end ou férié - nuit entre le lundi et le samedi Véhicule de service et téléphone d'astreinte	<u>Hors intervention</u> Indemnité forfaitaire <u>En intervention</u> Indemnité forfaitaire ou repos compensateur
<i>Filière technique</i> (astreintes d'exploitation, de sécurité, de décision)			
<u>Astreinte d'exploitation</u> Dysfonctionnement d'équipement municipal : - Bâtiments - Voirie - Toutes infrastructures de la collectivité Assurer le bon déroulement des festivités : - Montage et démontage du matériel	Tous les agents des services techniques Cadre d'emploi : - Adjoint technique - Agent de maîtrise	Roulement entre les agents suivant un planning annuel. - Astreinte du vendredi 17 H 30 au lundi 8 H 00 - nuit précédent un jour férié de 17 H 30 à 08 H 00 - jour férié de 8 H 00 au lendemain 8 H 00 Véhicule de service et téléphone d'astreinte	<u>Hors intervention</u> Indemnité forfaitaire <u>En intervention</u> I.H.T.S. ou repos compensateur
<u>Astreinte de sécurité</u> en cas de crise	Tous les agents des services techniques Cadre d'emploi : - Adjoint technique - Agent de maîtrise		<u>Hors intervention</u> Indemnité forfaitaire <u>En intervention</u> I.H.T.S. ou repos compensateur
<u>Astreinte de décision</u> En cas de crise	Cadre d'emploi : - Ingénieurs - Techniciens	Pas d'intervention sur terrain Téléphone portable de la collectivité	<u>Hors intervention</u> Indemnité forfaitaire

34 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

Suppression d'emploi sans suite :

- 1 poste de responsable administration générale
- 1 poste de chargé de l'urbanisme
- 1 poste de peintre

Suppression d'emploi suivie de création d'emploi :

Suppression d'un poste d'agent des écoles maternelles (31/35^{ème}) et création d'un poste d'animateur accueil loisirs et entretien de l'école (31/35^{ème})

Les membres du Comité Technique de la Commune de Roscoff, réunis lors de la réunion du 8 décembre 2015 et la commission administration générale, réunie lors de la réunion du 10 novembre 2015, ont émis un avis favorable à ces modifications. (P.J. 24)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les modifications du tableau des emplois proposées.

Affiché le 10 mars 2016